



DÉCISION

**CONCERNANT LA SIGNATURE
D'UNE MISSION POUR UNE ETUDE DE
MARCHÉ/FAISABILITE ET DE POSITIONNEMENT EN
VUE DE LA CREATION D'UN HOTEL A ROYAN AVEC
LA SOCIETE COACH OMNIUM**

**HT/ET
DSG N° 18.411**

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 juillet 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 1^{er} août 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 17.2647 en date du 5 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DÉCIDE

- de signer une mission avec la Société COACH OMNIUM, 12, Avenue du Maine – 75015 PARIS, pour une étude de marché/faisabilité et de positionnement en vue de la création d'un Hôtel à Royan, moyennant un coût de 10.560 € TTC (hors option).
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 617 fonctions 0201 du budget communal,

Fait à Royan, le 23 juillet 2018

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 juillet 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

